

D.2017.07.05.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.2 - Extension des garages ateliers du métro - Phase 3 - Lot 7 : Revêtements muraux, revêtements de sols, peinture, signalétique - Avenant n° 1 au marché n° W 2015 12321 M conclu avec l'entreprise 3AS Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.9 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise 3AS, le marché n° W 2015 12321 M, pour un montant de 329 000 € HT, pour les travaux du Lot 7 : Revêtements muraux, revêtements de sols, peinture, signalétique dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de supprimer et commander les prestations au marché initial suivantes :

- Suppression de la lasure sur les parois béton extérieures,
- Suppression des travaux d'enduit garnissant pour certains locaux,
- Suppression du revêtement mural (peinture) du local atelier roue,
- Modification des dimensions des carreaux de carrelage,
- Peinture sur plafond existants des locaux ateliers,
- Mise en peinture sur carrelage (y compris ragréage) de certains locaux existants,
- Rattrapage des niveaux de planchers,
- Peinture de sols complémentaires,
- Fourniture et pose d'un revêtement mural en grès cérame sur une hauteur de 1m,
- Fourniture et pose d'un revêtement mural en grès cérame du local finition (39).

Prestations supprimées

1) Suppression de la lasure sur les parois béton extérieures

La partie basse de la façade de l'atelier étendu a été réalisée en béton armé.

Le lot gros œuvre a réalisé ces voiles avec des éléments préfabriqués dont l'aspect est uniforme ; il n'est donc pas nécessaire de venir les peindre.

Il a donc été décidé de supprimer la lasure prévue au marché initial et cela fait l'objet d'une moins-value de 12 665,28 € HT.

2) Suppression des travaux d'enduit garnissant pour certains locaux

Pour l'ensemble des locaux à peindre, il était prévu une préparation du support par réalisation d'un enduit à base de produit plâtreux.

Compte tenu de la qualité du support mais aussi des contraintes d'exploitation de certains locaux, cet enduit a pu être supprimé.

La suppression d'une partie de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 304,65 € HT.

3) Suppression du revêtement mural (peinture) du local atelier roue

Pour le local atelier roue, il était prévu une mise en peinture des murs.

Compte tenu de la qualité des enduits réalisés par le lot gros œuvre, il a été décidé de supprimer la peinture.

La suppression de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 1 497,20 € HT.

Prestations modifiées et prestations complémentaires

4) Modification des dimensions des carreaux de carrelage

Dans le marché initial, il était prévu la fourniture et pose de carrelage avec des carreaux de dimension 60x30cm.

Afin d'optimiser les coûts tout en gardant un carrelage de qualité équivalente, il a été retenu de passer avec des carreaux de dimension 30x30cm.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170711-20170705-7-2D-
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Cette modification fait l'objet d'une moins-value de 8 308,32 € HT.

5) Peinture sur plafond existants des locaux ateliers

Dans le marché initial, il n'a pas été prévu de venir peindre les plafonds des ateliers servants existants.

Ces plafonds sont dans un état assez moyen ; il a été retenu de venir les peindre.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 7 245,32 € HT.

6) Mise en peinture sur carrelage (y compris ragréage) de certains locaux existants

Pour certains locaux, il était prévu de ne pas reprendre les revêtements de sol.

En phase chantier, il a été constaté que certains carrelages ne pouvaient être conservés en l'état ; il a été retenu de venir y mettre en place un ragréage complété d'une peinture de sol.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 9 665,76 € HT.

7) Rattrapage des niveaux de planchers

Lors de la démolition des cloisonnements, des différences de niveaux sont apparues entre les locaux. Il a été nécessaire de venir reprendre ces écarts par piquage et mise en place de ragréage.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 4 518,00 € HT.

8) Peinture de sols complémentaires

Certains dallages prévus d'être conservés en l'état sont dégradés. Il a été retenu de venir les peindre.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 4 304,24 € HT.

9) Fourniture et pose d'un revêtement mural en grès cérame sur une hauteur de 1m

Côté PCC, le couloir d'accès à l'atelier devait être conservé en l'état.

Alors que l'ensemble de locaux donnant sur ce couloir ont été mis à neuf, ce couloir était en mauvais état.

Il a été retenu de venir refaire la faïence en place sur un mètre de hauteur.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 882,64 € HT.

10) Fourniture et pose d'un revêtement mural en grès cérame du local finition (39)

L'ancien local de nettoyage haute pression doit être réhabilité pour devenir un local de finition.

La faïence présente sur les murs ne peut être conservée car elle est recouverte de graisses et métaux lourds ; il est nécessaire de venir la remplacer.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 5 397,56 € HT.

Impact sur les prix du marché

En synthèse, les postes 1 à 10 représentent une augmentation de 9 238,07€ HT
Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	329 000,00€ HT
2) Montant du présent avenant n°1	9 238,07€ HT

Montant total du marché (initial + avenant)	338 238,07 € HT
---	-----------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 9 238,07 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 329 000,00€ HT à 338 238,07 € HT soit une augmentation de 2,81 %.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12321 M conclu avec l'entreprise 3AS.

Le Comité Syndical :
-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2015 12321 M conclu avec l'entreprise 3AS pour un montant de 9 238,07 € HT.

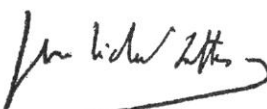
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer cet avenant n°1

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170711-20170705-7-2D- DE Date de télétransmission : 11/07/2017 Date de réception préfecture : 11/07/2017
--

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 1 au LOT 7 - REVETEMENTS MURAUX – SOLS – PEINTURE - SIGNALETIQUE

MAI 2017

N° MARCHE N° W 2015 12321 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
		N.MOREIRA		
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	31/05/2017	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170711-20170705-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	28/03/2017	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		31/05/2017
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		31/05/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170711-20170705-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Suppression de la lasure sur parois béton extérieur**
Montant : - 12 665.28 €HT
- **Suppression des travaux d'enduit garnissant dans les locaux : Escalier 168,**
Montant : - 304.65 €HT
- **Suppression du revêtement mural (peinture) du local atelier roue**
Montant : - 1 497.20 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 07 est complété par les éléments suivants :

- **Modification des dimensions des carreaux de carrelage de type 1 de 30x30cm au lieu de 30x60 cm.**
Montant :- 8 308.32 €HT
- **Peinture sur plafond existants des locaux ateliers**
Montant : 7 245.32 €HT
- **Mise en peinture sur carrelage (y compris ragréage) des locaux existants N°20, 21, 25, 26, 28, 29, 73**
Montant : 9 665.76 €HT
- **Rattrapage des niveaux de planchers des locaux 140, 142, 143, 33, 35, 36 et magasin 1**
Montant : 4 518.00 €HT
- **Peinture de sol dans les locaux 19, 146, 148, dégagement n°34 et l'accès au local roue**
Montant : 4 304.24 €HT

- **Fourniture et pose d'un revêtement mural en grès cérame de type 1 au niveau du dégagement N°34 sur une hauteur de 1m.**

Montant : 882.64 €HT

- **Fourniture et pose d'un revêtement mural en grès cérame de type 1 collé sur la faïence existante du local finition**

Montant : 5 397.56 €HT

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 9 238.07 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 338 238.07 € HT soit une augmentation de 2,81 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur